

SANTÉ INDIV' 2018 / 2019

ECO NIVEAU 2 NIVEAU 3 NIVEAU 4 NIVEAU 5 NIVEAU 6

HOSPITALISATION MÉDICALE, CHIRURGICALE ET MATERNITÉ (1)

Frais de séjour en milieu conventionné
 Forfait hospitalier et actes lourds - sans limite de durée -
 Honoraires conventionnés par l'A.M. (OPTAM)
 Honoraires conventionnés par l'A.M. (non OPTAM)
 Frais de séjours et honoraires en milieu non conventionné
 Chambre particulière
 Transport, SAMU, SMUR
 SERVICES Frais de location TV (*)
 REPAM Frais accompagnement pour les moins de 18 ans

Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
125%	200%	300%	450%	450%	450%
100%	150%	200%	200%	200%	200%
100%	150%	200%	200%	200%	200%
30€/j	50€/j	70€/j	100€/j	130€/j	160€/j
100%	125%	150%	175%	200%	200%
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
-	10€/j	10€/j	15€/j	25€/j	30€/j
100%	100%	100%	100%	100%	100%
Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
-	-	-	30€/j/30j	40€/j/45j	50€/j/60j

HOSPITALISATION AUTRES DISCIPLINES

Frais de séjour et honoraires en milieu conventionné
 Forfait hospitalier - sans limite de durée -
 Chambre particulière

GARANTIES RENFORCÉES (2) Une aide immédiate en cas de maladie redoutée
 Sclérose en plaques, infarctus, AVC, cancer, coronaropathie,
 insuffisance rénale, greffe d'organe.

-	200€	300€	450€	750€	1 000€
---	------	------	------	------	--------

SOINS INOPINÉS À L'ÉTRANGER pris en charge par l'A.M.

100%	100%	100%	125%	150%	200%
------	------	------	------	------	------

SOINS DE VILLE (3)

Médecins généralistes et spécialistes, Radios (OPTAM)
 Médecins généralistes et spécialistes, Radios (non OPTAM)
 Infirmier(e)s, Kinés, Paramédicaux, Appareillages, Prothèses, Analyses
 Autres soins médicaux pris en charge par l'A.M.

125%	150%	175%	225%	250%	300%
100%	125%	150%	200%	200%	200%
100%	125%	150%	175%	200%	200%
100%	125%	150%	175%	200%	200%

PHARMACIE Toutes vignettes prises en charge par l'A.M.

Livraison à domicile (en cas d'immobilisation - voir assistance REPAM)

100%	100%	100%	100%	100%	100%
------	------	------	------	------	------

MÉDECINES DOUCES (4) (Par année civile et par bénéficiaire)

Actes de Naturopathes, Ostéopathes, Etiopathes, Chiropracteurs,
 Microkinésithérapeutes, Nutritionnistes, Acupuncteurs, Pédicures-Podologues

-	-	25€ X 3 séances	25€ X 4 séances	30€ X 4 séances	35€ X 4 séances
---	---	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

OPTIQUE (5) (sans délai d'attente et par bénéficiaire) (selon les verres)

Monture acceptée
 2 verres simples
 1 Verre simple + 1 Verre Complexe ou très complexe / 1 Verre complexe + 1 Verre très complexe / 2 verres complexe ou très complexe
 Matériel amblyopie
 Lentilles acceptées
 Lentilles refusées ou jetables
 Forfait chirurgie réfractive des 2 yeux montant maxi
 + Tiers payant chez plus de 7 500 opticiens

100%	250€/330€	300€/380€	350€/430€	400€/480€	400€/530€
100%	100€	100€	100€	100€	100€
100%	150€	200€	250€	300€	300€
100%	230€	280€	330€	380€	430€
100€	200€	250€	300€	350€	400€
100€	100€	100€	125€	150€	150€
-	50€	75€	100€	125€	125€
-	300€	400€	500€	550€	600€
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

DENTAIRE (par année d'adhésion et par bénéficiaire) (sans délai d'attente)

Soins dentaires pris en charge par l'A.M.
 Prothèses et Orthodontie prises en charge par l'A.M.
 Implants dentaires et Parodontologie non pris en charge par l'A.M.
 Plafond*/an/bénéficiaire
 (* les soins dentaires ne sont pas compris dans les plafonds)

100%	150%	275%	325%	375%	400%
125%	200%	325%	375%	425%	450%
-	100€	200€	300€	350€	450€
-	-	550€	650€	750€	1 000€
-	-	1 000€	1 250€	1 450€	2 000€

MATERNITÉ OU ADOPTION (6) (sans délai d'attente)

Forfait pour la maman assurée

-	50€	150€	200€	250€	300€
---	-----	------	------	------	------

INDIVIDUELLE SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

Décès accident : 1 525 € IPT : 10 000 €
 IPP Acc. ou maladies infantiles graves : 10 000 €

GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE
----------	----------	----------	----------	----------	----------

ACTES DE PRÉVENTION (Totalité des actes prévus par la législation)

100%	100%	100%	100%	130%	200%
------	------	------	------	------	------

ASSISTANCE ET SERVICES (par année civile et par bénéficiaire)

Cures thermales acceptées par l'A.M.
 Assistance médicale 24 h/24
 Contraception prescrite non prise en charge par l'A.M.
 Patch anti tabac prescrit non pris en charge par l'A.M.
 Préservatifs

-	100€	200€	300€	350€	400€
GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE
-	30€	50€	60€	70€	80€
-	30€	50€	60€	70€	80€
-	30€	30€	30€	30€	30€

Tarif TTC / mois					
VOTRE DEVIS PERSONNALISÉ au					
M., M ^{me} , M ^{lle}				Age retenu	
Ville				Nbre de personnes garanties	

A.M. = Assurance Maladie • TBRAM = Tarif de Base de Remboursement de l'Assurance Maladie • OPTAM = Option Pratique Tarifaire Maitrisée
 Les garanties ci-dessus sont exprimées en pourcentage du TBRAM. Elles s'entendent sous déduction du remboursement du régime obligatoire sauf pour les forfaits.
 (1) Hospitalisation autres disciplines: Les disciplines autres que médicales, chirurgicales ou maternité sont classées en "autres disciplines" (soins de suite, maisons de repos et assimilés, neurologie, psychiatrie et neuro psychiatrie, etc...) à l'exception des disciplines exclues (voir conditions générales INDIV' 2018/2019). La chambre particulière est exclue en neurologie, psychiatrie et neuro psychiatrie.
 (2) La garantie diminue de moitié à 60 ans et cesse à 65 ans. Délai d'attente 3 mois.
 (3) Les consultations et visites en neurologie, psychiatrie et neuro psychiatrie sont limitées à 100% du TBRAM (sous déduction du R.O.).
 (4) Les praticiens doivent être domiciliés en France et délivrer des factures sur papier à en-tête imprimé.
 (5) Voir tableau ci-dessous. (6) Si la maman est garantie au contrat et l'enfant inscrit.
 (*) Les frais de location de TV (5 €/J, maxi 153 €/an) sont garantis pour les hospitalisations médicales ou chirurgicales supérieures à 1 jour (Toutes autres disciplines sont exclues).

(5) OPTIQUE Définitions des verres acceptés par l'A.M. conformes au Décret du 18/11/2014	Verre simple : Verre complexe : Verre très complexe :	Verre simple foyer dont sphère entre - 6.00 et + 6.00 dioptries et cylindre inférieur ou égal à 4.00 dioptries Verre simple foyer dont sphère hors zone - 6.00 à + 6.00 dioptries ou cylindre supérieur à + 4.00 dioptries et verre multifocal ou progressif Verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont sphère hors zone - 8.00 à + 8.00 dioptries ou verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de - 4.00 à + 4.00 dioptries	Les forfaits s'entendent de date à date des soins.
---	---	--	--